

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



© F.F.S.B. - Communication - Ap. Delisle - Cahier des charges F.F.S.B. - Crédits Photos : Bernard Photos, S.B.M et F.F.S.B. - 04.16

## Cahier des charges Concours Nationaux M2



## **Préambule**

Les concours nationaux M2 sont des compétitions officielles qui qualifient aux championnats de France Doubles et Quadrettes, il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

### **1. Candidature à un concours national**

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux M2 Doubles et Quadrettes.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un concours national doivent compléter le document annexé au présent document, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient mi-juin.

### **2. Homologation de la compétition**

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- La date du concours
- L'heure de début de la compétition
- Le lieu du déroulement (nombre de sites, nombre de jeux)
- Le nom de l'assesseur mis à disposition de l'arbitre missionné
- Les caractéristiques du concours
- La dotation du concours.

La demande initiale de concours ne peut être basée que sur 16, 32, 64, 128 ou 256 équipes.

Des extensions ou des ajustements à 20, 24, 40, 48, 80, 96, 160 ou encore 192 équipes peuvent être accordés par la Fédération après s'être rapprochée des compétitions concurrentes et environnantes et si le nombre de jeux est compatible avec l'extension demandée

Le concours complémentaire d'une compétition "National" reçoit le label "Propagande". Les équipes peuvent être constituées dans les mêmes conditions que le concours principal.

#### **2.1. Tirage au sort**

Tous les tirages au sort (y compris le tirage des tours) sont effectués au siège de la Fédération le mardi précédant le concours, sauf cas exceptionnels (congés, fériés, indisponibilité ponctuelle), à 10 heures. Ces tirages sont publics. Ils seront publiés dans leur intégralité sur le site de la FFSB une fois opérés.

#### **2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement**

En quadrette, toutes les parties du 1<sup>er</sup> jour de compétition se jouent en 2h00 ou 13 points et les parties du 2<sup>ème</sup> jour en 2h30 ou 13 points.

Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.

En Double, les parties du 1<sup>er</sup> jour se jouent en 1h30 et les parties du 2<sup>ème</sup> jour en 2h00.

Afin d'éviter des fins de parties à des heures indécentes et de ménager des plages de repos convenables aux compétiteurs, le déroulement horaire de l'ensemble des concours nationaux est harmonisé comme suit :

### 2.2.1. Déroulement horaire en Quadrette

Le nombre de parties disputées en une journée ne peut dépasser 5 en quadrettes et 6 en doubles.

16 quadrettes (4 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	13h30 - 15h30
2 <sup>ème</sup> partie	16h00 - 18h00
Barrage	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

20 quadrettes (4 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	9h30 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h30
3 <sup>ème</sup> partie	16h00 - 18h00
Barrage	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

24 quadrettes (8 poules de 3)	
1 <sup>ère</sup> partie	9h30 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h30
Barrage	16h00 - 18h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

32 quadrettes (8 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	9h30 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h30
Barrage	16h00 - 18h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

32 quadrettes par élimination sur 1 tour	
1/16 <sup>ème</sup> finale	8h00 - 10h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	10h30 - 12h30
¼ de finale	14h00 - 16h00
½ finale	16h30 - 18h30
Finale	19h00 - 21h00

32 quadrettes par élimination sur 2 tours	
1/16 <sup>ème</sup> (tour 1)	13h30 - 15h30
1/16 <sup>ème</sup> (tour 2)	16h00 - 18h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

40 quadrettes (8 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
3 <sup>ème</sup> partie	14h30 - 16h30
Barrage	17h00 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

48 quadrettes (16 poules de 3)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
Barrage	14h30 - 16h30
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h00 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 - 21h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

64 quadrettes par élimination	
1/32 <sup>ème</sup> finale	13h30 - 15h30
1/16 <sup>ème</sup> finale	16h00 - 18h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

64 quadrettes (16 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
Barrage	14h30 - 16h30
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h00 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 - 21h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

80 quadrettes (16 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
3 <sup>ème</sup> partie	14h30 - 16h30
Barrage	17h00 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h30
1/8 <sup>ème</sup> finale	8h00 - 10h30
¼ de finale	11h00 - 13h30
½ finale	15h00 - 17h30
Finale	18h00 - 20h30

96 quadrettes (32 poules de 3)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
Barrage	14h30 - 16h30
1/32 <sup>ème</sup> finale	17h00 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h30
1/8 <sup>ème</sup> de finale	8h00 - 10h30
¼ de finale	11h00 - 13h30
½ finale	15h00 - 17h30
Finale	18h00 - 20h30

128 quadrettes par élimination	
1/64 <sup>ème</sup> finale	9h30 - 11h30
1/32 <sup>ème</sup> finale	13h30 - 15h30
1/16 <sup>ème</sup> finale	16h00 - 18h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	18h30 - 20h30
¼ de finale	9h30 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h30
Finale	17h00 - 19h30

128 quadrettes (32 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 - 12h30
Barrage	14h30 - 16h30
1/32 <sup>ème</sup> finale	17h00 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h30
1/8 <sup>ème</sup> de finale	8h00 - 10h30
¼ de finale	11h00 - 13h30
½ finale	15h00 - 17h30
Finale	18h00 - 20h30

Tous les autres cas de figure sont soumis à l'examen de la F.F.S.B.

### 2.2.2. Déroulement horaire en double

32 doubles (8 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	13h30 - 15h00
2 <sup>ème</sup> partie	15h30 - 17h00
Barrage	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

40 doubles (8 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h00
3 <sup>ème</sup> partie	15h30 - 17h00
Barrage	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

48 doubles (12 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h00
Barrage	15h30 - 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale *	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

\* Parties de cadrage

64 doubles (16 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 - 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h00
Barrage	15h30 - 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

80 doubles (16 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
3 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h00
Barrage	15h30 - 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

96 doubles (24 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
Barrage	13h30 - 15h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	15h30 - 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale *	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

\* Parties de cadrage

128 doubles (32 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
Barrage	13h30 - 15h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	15h30 - 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
¼ de finale	10h00 - 12h00
½ finale	14h00 - 16h00
Finale	16h30 - 18h30

160 doubles (32 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
3 <sup>ème</sup> partie	13h30 - 15h00
Barrage	15h30 - 17h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	8h00 - 10h00
¼ de finale	10h30 - 12h30
½ finale	14h30 - 16h30
Finale	17h00 - 19h00

192 doubles (48 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
Barrage	13h30 - 15h00
1/64 <sup>ème</sup> finale	15h30 - 17h00
1/32 <sup>ème</sup> finale *	17h30 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	8h00 - 10h00
¼ de finale	10h30 - 12h30
½ finale	14h30 - 16h30
Finale	17h00 - 19h00

\* Parties de cadrage

256 doubles (64 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 - 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 - 11h30
Barrage	13h30 - 15h00
1/64 <sup>ème</sup> finale	15h30 - 17h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	17h30 - 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 - 21h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	8h00 - 10h00
¼ de finale	10h30 - 12h30
½ finale	14h30 - 16h30
Finale	17h00 - 19h00

Tous les autres cas de figure sont soumis à l'examen de la F.F.S.B.

### 2.3. L'arbitre

La F.F.S.B. désigne 1 arbitre national, voire 2 à partir de 128 équipes ou si la compétition se déroule sur 2 sites.

Le déplacement de l'arbitre est indemnisé par la Fédération dans le cadre de la mutualisation des frais d'arbitrage.

L'organisateur prend en charge le séjour de l'arbitre (repas et hébergement), ainsi que ses vacations : 35 € la ½ journée, 45 € la journée et supplément de 10 € au-delà de 21h00.

Un assesseur est mis à sa disposition par l'organisateur (voir paragraphe 3.2.).

Dans tous les cas, l'arbitre est le représentant officiel de la F.F.S.B. sur le lieu du concours où il officie et porteur des directives de cette dernière.

### 2.4. Inscription, redevances, frais annexes et dotation du concours

Le montant d'inscription minimum par équipe est de 30 € en double et de 50 € en quadrette.

L'organisateur est redevable d'un droit d'inscription au calendrier national de 2 € par double et 4 € par quadrette auquel s'ajoute 5 € par équipe au titre de la mutualisation des frais d'arbitrage. La somme due est calculée sur la base des équipes régulièrement inscrites.

Le montant total des indemnités allouées est au moins égal au montant total des frais de participation affecté des coefficients multiplicatifs suivants :

Jusqu'à 64 équipes : x 2.5

128 équipes : x 2

256 équipes : x 1.5

50 % de l'inscription (hors frais annexes) par partie gagnée pour les deux premières parties.

Si le montant de l'inscription inclut les frais de mutualisation d'arbitrage ou des frais annexes tels qu'une participation aux frais de chauffage, ces prestations n'entrent pas dans le calcul des indemnités à reverser, dans la mesure où elles bénéficient directement aux compétiteurs.

En revanche, les droits d'inscription au calendrier national sont supportés par l'organisateur et ne doivent pas avoir de répercussions sur la dotation du concours.

#### Exemples de dotations minimalistes :

- **32 quaddettes par poules** - Inscription : 52 € dont 5 € de mutualisation des frais d'arbitrage et 2 € de participation aux frais de chauffage.

Total du montant des inscriptions : 32 équipes x 52 € = 1 664 €

Le montant à reverser en dotation sera calculé sur la base de 45 €, déduction faite des frais de mutualisation d'arbitrage et de chauffage, soit 32 équipes x 45 € x coefficient 2.5 = 3 600 €.

	Indemnité / partie	Indemnité totale
1 <sup>ère</sup> partie	25 €	400 €
2 <sup>ème</sup> partie	25 €	400 €
Barrage	25 €	200 €
1/8 <sup>ème</sup> de finale	50 €	400 €
¼ de finale	150 €	600 €
½ finale	400 €	800 €
Finale	800 €	800 €
<b>Total</b>		<b>3 600 €</b>

- **80 doubles par poules (16 poules de 5)** - Inscription : 30 € dont 5 € de mutualisation des frais d'arbitrage.

Total du montant des inscriptions : 80 équipes x 30 € = 2 400 €

Le montant à reverser en dotation sera calculé sur la base de 25 €, déduction faite des frais de mutualisation d'arbitrage, soit 80 équipes x 25 € x coefficient 2 = 4 000 €.

	<b>Indemnité / partie</b>	<b>Indemnité totale</b>
1 <sup>ère</sup> partie	15 €	480 €
2 <sup>ème</sup> partie	15 €	480 €
3 <sup>ème</sup> partie	15 €	480 €
Barrage	15 €	240 €
1/16 <sup>ème</sup> de finale	40 €	640 €
1/8 <sup>ème</sup> de finale	60 €	480 €
¼ de finale	100 €	400 €
½ finale	200 €	400 €
Finale	400 €	400 €
	<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>

### **3. Gestion d'un concours national**

#### **3.1. Avant la compétition**

**Les inscriptions dans les concours nationaux doubles et quadrettes peuvent être prises dans Bouly au bon gré des organisateurs.** Les organisateurs ayant opté pour cette solution conserveront la maîtrise de 25 % des inscriptions. La liste des équipes à inscrire dans leur compétition devra être communiquée à la F.F.S.B. au moins 8 jours avant l'ouverture des inscriptions.

Chaque double déclaré se verra attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de s'inscrire directement dans le système informatique. Il en est de même pour les quadrettes déclarées qui recevront un identifiant et un mot de passe pour chaque double permettant de s'inscrire aussi bien en double qu'en quadrette.

L'inscription deviendra définitive dès réception sous huitaine à la F.F.S.B. du chèque d'engagement libellé à l'ordre de l'organisateur.

Le tirage est effectué à la Fédération sous le contrôle d'un élu du Bureau fédéral 5 jours avant la date du concours.

Le graphique est transmis à l'organisateur accompagné des chèques d'engagement et publié sur le site de la Fédération.

Pour les compétitions doubles et quadrettes ne passant pas les inscriptions via Bouly, les modalités restent inchangées, mais il est rappelé que les inscriptions ne sont ouvertes qu'après officialisation et publication sur le site de la Fédération du calendrier des concours nationaux.

Article 41a.2 - Chapitre 5 du Règlement sportif : « **L'inscription d'une équipe doit se faire obligatoirement sous le nom de son chef, même si celui-ci ne joue pas.**

*Toute inscription verbale, téléphonique ou écrite reste sans objet si l'équipe n'a pas réglé les frais de participation.*

*Les organisateurs qui ne respectent pas ce principe n'ont aucune voie de recours contre une équipe qui n'aurait pas payé.*

*Les inscriptions doivent être enregistrées, sans aucune priorité, au fur et à mesure des demandes d'inscriptions accompagnées d'un chèque du montant des frais de participation. Ce chèque ne pourra être encaissé plus d'une semaine avant la date du concours.*

*Une fiche de confirmation d'inscription comportant le N° d'ordre, la date de réception et les coordonnées et signature du responsable de la compétition, sera immédiatement retournée au chef de l'équipe (voir annexe).*

*Une équipe ne peut s'inscrire qu'à un seul concours National par week-end. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe fautive s'expose à des sanctions sportives et disciplinaires.*

*Le même week-end (ou journée dite traditionnelle) une équipe ayant perdue, peut participer à un autre concours traditionnel, seul le meilleur résultat sera pris en compte.*

*Toute équipe régulièrement inscrite qui ne se désiste pas au moins 7 jours avant la date prévue du début de la compétition, s'engage à participer à celle-ci.*

*Ce **désistement réglementaire** entraîne l'impossibilité de réinscription à un autre concours national du même week-end. Il doit être aussitôt confirmé à la FFSB, par mail ou par fax. Dans ce cas le montant de l'inscription sera restitué à l'équipe ».*

Article 41a.2 - Chapitre 5 du Règlement sportif : « *Les AS organisatrices devront tenir à jour la fiche récapitulative des inscriptions fournie par la FFSB. Cette fiche, validée par le responsable de l'AS, ne comportera aucune rature et devra obligatoirement être envoyée à la FFSB, 7 jours avant la date de début de la compétition ».*

Pour les concours dont la 1<sup>ère</sup> partie se déroule sur 2 tours, le tirage des tours respectera la règle de répartition des équipes suivantes :

*« - moitié/moitié à une ou deux unités près pour éviter au maximum les offices. Tirage au sort obligatoire pour déterminer les équipes dans chaque tour, que le concours soit complet ou non.*

### **3.2. Pendant la compétition**

Le tirage initial est fourni par la Fédération et les rencontres des parties suivantes sont définies par une grille préétablie par la F.F.S.B. et diffusée dès le début de la compétition.

L'organisateur est tenu de mettre à disposition **un assesseur** pour tenir la table de marque en lien avec l'arbitre missionné par la F.F.S.B. Son rôle est repris aux articles 41a.5 et 82 - Chapitre 5 du règlement sportif :

*« L'organisateur fournit obligatoirement un assesseur chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes avec la fiche d'inscription. En cas d'anomalie constatée l'assesseur alerte l'arbitre et ils prennent, en concertation, les décisions qui s'imposent. La notification appartient à l'arbitre.*

*Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès de l'assesseur et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription.*

*Toute équipe non présente, constat fait par l'assesseur et validé par l'arbitre, est considérée comme «forfait». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.*

*Quand son équipe quitte la compétition, le chef d'équipe doit signer la fiche de participation attestant le résultat obtenu. Les licences lui sont alors restituées ».*

Pour les concours dont la 1<sup>ère</sup> partie se déroule sur 2 tours, « *seule la 1<sup>ère</sup> partie des concours par élimination peut se dérouler sur deux tours. Dans ce cas, la 2<sup>ème</sup> partie ne peut pas commencer tant que les parties du 2<sup>ème</sup> tour ne sont pas toutes en cours ».*

*« 1. Avant le début de la compétition, il rassemble les licences des joueurs et les fiches d'inscription des équipes et, pendant le déroulement de la première partie, en vérifie la conformité.*

2. En cas d'irrégularité constatée il signale le fait à l'arbitre désigné qui décide des mesures à prendre.

3. L'assesseur doit porter une particulière attention à la conformité des licences (cachet médical, sur-classement, signature, composition des équipes, etc. ...), à la bonne rédaction des fiches (date du concours, type de concours (à encadrer), nombre d'équipes présentes, n° d'identification de l'équipe).

4. Il relève le nom des équipes "forfait", celles qui n'ont pas réglé l'inscription et qui, de fait, ne sont pas inscrites. Tous ces faits et infractions doivent apparaître dans le rapport de l'arbitre transmis à la FFSB (ou au CBD) ».

Dans les concours à élimination directe incomplets :

Le tirage et le déroulement seront laissés à l'appréciation de la F.F.S.B. en fonction du nombre d'équipes participantes.

Précision sur l'attribution des points :

- ✚ Dans les **poules de 4 à 3 qualifiés**, la 3<sup>ème</sup> phase de poule étant attributive de points, elle doit obligatoirement se jouer.

**Points de catégorisation attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif):**

	Points par équipe		Points individuels
	Q	D	
<b>Partie de poule</b>	6	3	2
<b>Bonus 1<sup>er</sup> de poule</b>	6	3	2
<b>Partie éliminatoire</b>	12	6	4

## Règles de composition des équipes dans les concours nationaux (Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)

### Composition des équipes lors des compétitions

Les compétitions se déroulent avec 4, 5 ou 6 joueurs possibles pour les quadrettes et avec 2 ou 3 joueurs possibles pour les doubles.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.

Pour toutes les compétitions Nat (CNQ, CND et CDF Q et D) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

Voir An. 1 et 2 pour les règles de participation des -18 au CDF Q et D.

Un joueur déclaré en double peut être complément d'équipe en quadrette.

 Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

<b>POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES</b>					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
6 joueurs	6		4, 5 ou 6		<b>OBLIGATOIREMENT</b>  <b>3 licences de l'équipe de base doivent être déposées</b>  <b>Une équipe déclarée à 4 ou 5 ne peut jamais jouer à 6</b>
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
5 joueurs	3	1	3	1	
	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
4 joueurs	3	1	3	1	
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	



Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non participation au championnat de France Q.

<b>POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX DOUBLES</b>					
Equipe de base (Identifiée DA ou DB)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
3 joueurs	3		2 ou 3		<b>OBLIGATOIREMENT</b> <b>1 licence de l'équipe identifiée ou déclarée doit être déposée</b>  <b>Toutes les équipes déclarées ou identifiées</b>
	2		2		
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	
2 joueurs	2				
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	



Les joueurs identifiés DA ne peuvent pas jouer avec DB ou inversement  
Les joueurs déclarés ne peuvent pas jouer avec 1 équipe identifiée ou inversement

### 3.3. Après la compétition

Dès le lendemain du concours, l'arbitre retourne à la F.F.S.B. son rapport accompagné de toutes les fiches de participation pour saisie et l'organisateur envoie à la Fédération les résultats du concours par mail ou par fax pour diffusion sur le site fédéral [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

**IMPORTANT** : Les organisateurs sont invités à mettre à jour les résultats de la compétition sur Sport Boules Diffusion au fur et à mesure du concours.

Ces résultats sont très attendus et très suivis par les internautes.

Il suffit de demander de demander un code d'accès à [daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## Imprimé de candidature à un concours national Saison 2018/2019

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2018

<b>Type de concours</b>	F1		F2		M1		M2	
	Quadrette		Double		Simple			
	Poules		Elimination		2 tours			
	Nombre d'équipes :							
<b>1<sup>er</sup> vœu</b>	Date :							
<b>2<sup>ème</sup> vœu</b>	Date :							
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges								
<b>Organisateur</b>	Nom de l'AS / du CBD :							
	N° de l'AS / du CBD :							
	Responsable du concours :							
	Tél fixe :							
	Tél Mobile :							
<b>Installations disponibles</b>	E-mail :							
	Nombre de jeux couverts :				Chauffés	Oui	Non	
	Nombre de jeux extérieurs :							
Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition								
<b>Visas</b>								
AS			CBD			CBR		

## DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

N° du concours :		Féminin		Masculin	
F2	F3	2D		1D/2D	
Nombre d'équipes		16	32	64	
		128	256	Autre :	
Doubles		Quadrettes			
Elimination		2 tours		Poules	

AS Organisatrice	N° d'affiliation	
Lieu(x) de déroulement	Nombre de site(s)	
Date de début :	Date de fin :	Heure début : Cf. cahier des charges
Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :		

Participation aux frais d'organisation (a)	Dont frais divers (à préciser) (b) :	
Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :		
<b>Indemnités à verser au gagnant à chaque partie</b>		
1 <sup>er</sup> de poule	128 <sup>ème</sup> finale	1/8 <sup>ème</sup> de finale
2 <sup>ème</sup> de poule	64 <sup>ème</sup> de finale	¼ de finale
3 <sup>ème</sup> de poule	32 <sup>ème</sup> de finale	½ finale
4 <sup>ème</sup> de poule	16 <sup>ème</sup> de finale	Finale
<b>TOTAL :</b>		

Le Président du Comité d'organisation :  
Date et signature

*A retourner à la F.F.S.B. avec copie aux CBD et CBR d'appartenance*

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

CBD de : .....  
Organisateur, ASB/ESB : .....

**Concours National en : Quadrettes – Doubles (1)**

Nombre d'équipes : .....  
Date : .....  
Lieu : .....  
Nom de l'équipe : .....  
AS d'appartenance : .....

**CONFIRMATION d'INSCRIPTION (\*)**

Fiche d'inscription reçue le : .....  
Montant de l'inscription : ..... reçu le : .....

*Nous vous informons que votre équipe a été retenue pour notre compétition avec le numéro d'inscription : N° .....*

Jour et heure du tirage au sort : .....  
Début des parties à (2): .....

Rappel réglementaire : voir les articles du RS 41.a et 63

Le délai de désistement de 7 jours avant la date prévue de la compétition, devra être obligatoirement confirmé à la FFSB par mail ou par fax et par téléphone à l'AS. Dans ce cas, le montant de l'inscription, sera rendu à l'équipe qui s'est régulièrement désistée.

Fait le : .....  
Nom et Prénom du responsable des inscriptions de l'AS organisatrice : .....  
Signature de ce responsable : .....

(1) : rayer la mention inutile  
(2) : s'il y a 2 tours, préciser les horaires de ces tours

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

CBD de : .....  
Organisateur, ASB/ESB : .....

**Concours National en : Quadrettes – Doubles (1)**

Nombre d'équipes : .....  
Date : .....  
Lieu : .....  
Nom de l'équipe : .....  
AS d'appartenance : .....

**CONFIRMATION d'INSCRIPTION (\*)**

Fiche d'inscription reçue le : .....  
Montant de l'inscription : ..... reçu le : .....

*Nous vous informons que votre équipe a été retenue pour notre compétition avec le numéro d'inscription : N° .....*

Jour et heure du tirage au sort : .....  
Début des parties à (2): .....

Rappel réglementaire : voir les articles du RS 41.a et 63

Le délai de désistement de 7 jours avant la date prévue de la compétition, devra être obligatoirement confirmé à la FFSB par mail ou par fax et par téléphone à l'AS. Dans ce cas, le montant de l'inscription, sera rendu à l'équipe qui s'est régulièrement désistée.

Fait le : .....  
Nom et Prénom du responsable des inscriptions de l'AS organisatrice : .....  
Signature de ce responsable : .....

(1) : rayer la mention inutile  
(2) : s'il y a 2 tours, préciser les horaires de ces tours